



Chimay, 02/09/2019

Nos réf.: 57223

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

### ARRETE DE POLICE

La Bourgmestre ff,

Vu la demande introduite, par la **S.P.R.L. RENE PIRLOT & FILS** (Entreprise de Travaux Publics) représentée par Monsieur Etienne Vranck, rue des Ficheries n°20 à 6461 Virelles, laquelle est chargée d'effectuer les travaux de réparation du MCBF rue de Virelles sur 100 mètre à partir du n° 10 et dans le virage ; le 3 septembre 2019.

Considérant que pour ces travaux y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité afin de garantir le bon déroulement du chantier ;

Vu la Loi relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la Circulation Routière ;

Conformément aux articles 133, al.2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale, il a été édicté l'arrêté de Police suivant :

#### ARRETE :

Art.1 – L'entreprise René Pirlot & Fils est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de de réparation du MCBF rue de Virelles sur 100 mètres à partir du n°10 et dans le virage, le 3 septembre 2019 ;

Art.2 Le 03 septembre 2019, stationnement sera interdit rue de Virelles, depuis le n° 10, jusqu'au virage (sur 100 mètres). La circulation sera réglée par des signaleurs;

Resp. chantier : Mr Vranck 060/211362.

Art. 3 - Les contrevenants aux dispositions du présent règlement seront punis des peines de police.

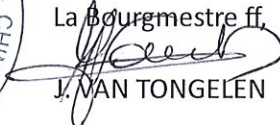
Art. 4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Art.5- Copie de cette ordonnance sera envoyée à la police locale, au service incendie, au TEC, au SPW (direction des routes) et au demandeur. Le demandeur est tenu de vérifier que la signalisation est en place aux périodes prévues par ce règlement.



Fait à Chimay, le 02/09/2019.

La Bourgmestre ff,

  
J. VAN TONGELEN